



Communiqué de presse

Paris, le 28 novembre 2017

La ministre de la Culture,

Françoise Nyssen, ministre de la Culture, a réuni la filière musicale pour une présentation du rapport de Roch-Olivier Maistre et a présenté ses priorités pour la politique en faveur de la musique

Françoise Nyssen a reçu lundi 27 novembre l'ensemble des acteurs de la filière musicale pour une présentation publique du rapport de Roch-Olivier Maistre : *Rassembler la musique – Pour un Centre national*.

Selon Françoise Nyssen, « *le diagnostic posé par Roch-Olivier Maistre est très clair, et je crois pouvoir dire qu'il est partagé par un grand nombre d'acteurs. Je souscris, pour ma part, à ses constats. Et je salue le travail de formulation de recommandations opérationnelles* ». La ministre s'exprimera en janvier sur les orientations décidées par le Gouvernement sur la base des dix recommandations du rapport.

La ministre de la Culture a exposé les priorités de sa politique en faveur de la musique, qui s'appuie sur quatre piliers :

- le soutien à la création et à l'industrie musicale française ;
- le soutien aux établissements et aux acteurs qui portent une mission de service public ;
- la diffusion territoriale ;
- le soutien de la pratique musicale amateur.

Françoise Nyssen a annoncé plusieurs mesures nouvelles pour la filière musicale pour 2018 :

- le doublement de la subvention au Bureau Export (2,7 M €), décidé avec le soutien des parlementaires ;
- la prorogation du crédit d'impôt pour la production phonographique, prévue en loi de finances rectificative 2017. Couplé au crédit d'impôt pour le spectacle vivant, ces deux dispositifs représentent une dépense fiscale de 15 M€ en 2018, en augmentation de plus de 4 M € par rapport à 2017 ;
- la mise en place d'un plan, unique en Europe, d'aide aux vidéo-clips musicaux par le Centre national du cinéma et de l'image animée (3 M €) ;
- une série de mesures pour un soutien renforcé aux établissements et aux acteurs qui portent une mission de service public, permettant une meilleure

visibilité de la musique dans toute sa diversité (opéras, centres de création musicale, festivals, ensembles musicaux, SMAC...)

- enfin, la préparation avec Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Education nationale, d'un « plan Chorale », avec un objectif simple : passer d'un établissement sur quatre doté d'une chorale aujourd'hui à un sur deux en 2018. Ce plan mobilisera le secteur association musical mais aussi les conservatoires, dont les soutiens sont augmentés de 3 M € pour atteindre 20 M €.

Au niveau européen, Françoise Nyssen continuera de se battre, dans le cadre de la révision de la directive sur le droit d'auteur, pour un meilleur partage de la valeur entre les plateformes de partage de vidéos et la filière musicale. Cette mesure est indispensable au développement des industries culturelles et à l'export de la musique française.